



DECISION

**Concernant la signature de contrats de cession
de droits de représentation**

SERVICE CULTUREL

/DI

D SG N° 11.237

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer les contrats de cession de droits de représentation pour les spectacles suivants, dans le cadre de la Fête de la Musique 2011 :

- E avec « Allo Jazz » dont le siège social est situé au 34 avenue de Joyeuse- BP 10 91602 SAVIGNY-SUR-ORGE, pour une prestation musicale « Takis Jobit » qui aura lieu au Port de Plaisance, Quai Amiral Meyer le Mardi 21 juin 2011 de 21h à 23h, pour un montant de 550 € TTC.
- E avec l' « Association Jazz'Où » dont le siège social est situé Maison des Association et des Syndicats 37 rue du Docteur Pujos – 17300 ROCHEFORT SUR MER pour une prestation musicale « Rudy Bonin Quartet » qui aura lieu sur le Front de Mer le Mardi 21 juin de 21h à 23h, 1.490 € TTC.
- E avec l' « Association Jam » dont le siège social est situé 101 allée de la Bergerie - 42200 SAINTE EULALIE EN BORN pour une prestation musicale « Jesse Cool » qui aura lieu à l'Auditorium le Mardi 21 juin de 21h à 23h, 2.400 € TTC.
- E avec « Trèfle en Sol Production » dont le siège social est situé 5 rue de la Font des Pentes – 17150 MIRAMBEAU pour une prestation musicale « Cocobay » qui aura lieu sur la Place Charles de Gaulle le Mardi 21 juin de 23h à 1h du matin, 2.500 € TTC.
- E avec la « Compagnie des Dix Doigts » dont le siège social est situé 38 chemin du Parc à Fourrage – 86000 POITIERS pour une prestation musicale « Trio Baccara » qui aura lieu sur le Port de Plaisance, Quai Amiral Meyer le Mardi 21 juin de 21h à 23h, 600 € TTC.
- E avec « Oleo Production » dont le siège social est situé à La Chevalerie – 85000 LA ROCHE SUR YON pour une prestation musicale « SAMIADE » qui aura lieu sur le Front de Mer le Mardi 21 juin de 21h à 23h, 1.400 € TTC.
- E avec la « Fizcus Family » dont le siège social est situé 35 rue Massenet – 92310 SEVRES pour une prestation musicale « Krazy Hot Fissure Band » qui aura lieu en déambulation, de l'Auditorium au Port de Plaisance le Mardi 21 juin de 20h30 à 22h30, 2.000 € TTC.
- E avec la « Association Joue La Rue » dont le siège social est situé Le Taillis 17120 ARCES SUR GIRONDE pour une prestation musicale et une déambulation « Les Zevades de la Zic » qui auront lieu de 10h30 à 12h30 autour du Marché Central et de 21h à 23h sur le Front de Mer, le mardi 21 juin, 1.820 € TTC.
- E avec la « Association Royal Philippe » dont le siège social est situé 6 chemin du Puits 17420 SAINT PALAIS SUR MER pour une prestation musicale et une déambulation « Royal Trio's » qui aura lieu Front de Mer, le mardi 21 juin de 21h à 23h, 500 € TTC.

- d'imputer la dépense au budget communal nature 62329 – Fonction 336.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 6 juillet 2011

Fait à Royan, le jeudi 16 juin 2011

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN